

**RAPPORT D'EXECUTION
AU 31 SEPTEMBRE DE LA
LOI DE FINANCES 2020**

VERSION DU CITOYEN



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Introduction

La production et la diffusion d'informations budgétaires sur l'exécution de la loi de finances sont une obligation de l'exécutif et contribuent à garantir la veille citoyenne. A ce titre, le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Direction Générale du Budget élabore et publie, chaque fin de trimestre, le rapport d'exécution du budget de l'Etat. Ledit rapport fait une présentation de l'exécution infra-annuelle du budget par l'exécutif et expose l'utilisation de l'argent public collecté à la réalisation des services publics en faveur des citoyens.

La publication du rapport, qui plus est, de sa version simplifiée permet d'informer les citoyens sur l'exécution du budget de l'Etat, pour lequel ils payent leurs impôts, taxes et autres droits. Elle participe ainsi au respect du droit d'accès à l'information reconnu par les dispositions du décret n°2015-035 du 29 janvier 2015 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques en République du Bénin.

Le présent guide de lecture du rapport de l'exécution au 30 septembre de la loi de finances pour la gestion 2020, s'articule autour des points suivants :

- 📌 Présentation détaillée du niveau de collecte des taxes, impôts et droits de douane et autres recettes inscrits dans le budget de l'Etat ;
- 📌 Présentation de l'exécution des dépenses de l'Etat ;
- 📌 Principaux domaines où l'argent public est utilisé ;
- 📌 Nouveaux emprunts (crédits) pour pouvoir rendre les services aux citoyens ;
- 📌 Niveau de remboursement de la dette passée de l'Etat.

Introduction

Principaux points d'exécution de la loi de finances au 30 septembre 2020

Constituée du budget de l'Etat et des opérations d'emprunts et de remboursements de la dette publique, [la loi n° 2019-46 du 27 décembre 2019 portant loi de finances pour la gestion 2020](#) est égalée en ressources et en charges à la somme de **1 986 910 millions de FCFA**. Ce montant de la loi de finances 2020 est légèrement en hausse de 109 367 millions de FCFA par rapport à celui de la loi de 2019 qui est de 1 877 543 millions de FCFA.

I. RECETTES CONSOLIDÉES DU BUDGET DE L'ETAT

Au titre des neuf (09) premiers mois de l'année 2020, l'argent de l'Etat collecté sous forme de recettes fiscales et non fiscales au profit du budget de l'Etat s'affiche à **883 817,3 millions de FCFA**. En comparaison aux prévisions annuelles qui sont de 1 333 000 millions de FCFA, le taux de recouvrement à fin septembre ressort à 66,3%.

Les recettes mobilisées à fin septembre 2020 sont ainsi en hausse de 56 107,8 millions de FCFA par rapport aux réalisations de la même période en 2019 qui étaient de 827 709,5 millions de FCFA, soit un accroissement de 6,8%.

La bonne mobilisation enregistrée au cours des trois (03) premiers trimestres de l'année 2020 est le fruit de la poursuite d'importantes réformes conduites par le Gouvernement, notamment au niveau des services des douanes et des impôts.

On peut citer, entre autres : **(i)** la mise en œuvre des télé procédures et leur extension à d'autres Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) ; **(ii)** la mise en place des Machines Electroniques Certifiées de Facturation (MECeF) pour une meilleure collecte de la TVA ; **(iii)** la mise en exploitation de la plateforme d'échanges de données entre la DGDDI, la DGI et la DGB ; **(iv)** la simplification des procédures d'exécution du budget ; **(v)** l'introduction de nouveaux impôts et taxes notamment la contribution sur les ventes des services de communication électronique sur les réseaux ouverts au public, la taxe pour le développement du sport due par les grandes entreprises ; **(vi)** la consolidation du cadre de partenariat douane-secteur privé et **(vii)** le renforcement de la lutte contre la fraude ; etc.

L'illustration ci-dessous renseigne sur les différentes sources de recettes (recettes fiscales ou non fiscales et autres sources de recettes) ayant permis d'atteindre ce résultat.

Présentation du niveau de réalisation des principales sources de recettes budgétaires à fin septembre 2020



Présentation détaillée du niveau de collecte des taxes, impôts et droits de douane et autres recettes inscrits dans le budget de l'Etat

Nature des recettes budgétaires	2019			2020			Ecart	Variation (%)
	Prévision annuelle	Réalisations au 30 septembre	Taux (%)	Prévision annuelle	Réalisations au 30 septembre	Taux (%)		
Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)								
I- Recettes fiscales	433 000	290 134,1	67,0	451 400	244 578,0	54,2	-45 556,1	-15,7
1- Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services (taxes sur valeur ajoutée-TVA)	187 530	126 385,1	67,4	195 134	116 270,0	59,6	-10 115,1	-8,0
2- Droits et taxes à l'importation	201 109	126 578,0	62,9	212 301	103 024,0	48,5	-23 554,0	-18,6
3- Droits et taxes à l'exportation	10 925	11 599,0	106,2	11 476	9 989,0	87,0	-1 610,0	-13,9
4- Autres recettes fiscales (Redevance d'aménagement urbain et de sécurisation de corridor, Taxe statistique, Taxe sur la pollution / éco taxe, Taxe spécifique ciment, etc.)	33 436	25 572,0	76,5	32 489	15 295,0	47,1	-10 277,0	-40,2
II-Recettes non fiscales	3 500	2 715,0	77,6	6 100	3 771,0	61,8	1 056,0	38,9
Total DGDDI	436 500	292 849,1	67,1	457 500	248 349,0	54,3	-44 500,1	-15,2

Nature des recettes budgétaires	2019			2020			Ecart	Variation (%)
	Prévision annuelle	Réalisations au 30 septembre	Taux (%)	Prévision annuelle	Réalisations au 30 septembre	Taux (%)		
Direction Générale des Impôts (DGI)								
1- Impôts sur les Revenus Non Salariaux	154 129	112 907,10	73,3	182 640	152 003,5	83,2	39 096,4	34,6
2- Impôts sur les Revenus Salariaux	74 980	59 390,60	79,2	83 671	63 481,2	75,9	4 090,6	6,9
3- Impôts sur les Biens et Services	268 192	195 801,10	73,0	311 389	225 971,2	72,6	30 170,1	15,4
4- Impôts sur la Propriété	1 300	3 289,4	253,0	9 078	5 585,0	61,5	2 295,6	69,8
5- Autres Recettes Fiscales	4 000	3 771,50	94,3	4 422	3 305,5	74,8	-466,0	-12,4
Total DGI	502 600	375 159,7	74,6	591 200	450 346,4	76,2	75 186,7	20,0
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)								
1- Revenu de l'Entreprise et du Domaine	2 083	988,1	47,4	2 425	485,1	20,0	-503,0	2 083
2- Droits et Frais Administratifs	4 741	4 833,5	102,0	6 306	3 708,4	58,8	-1 125,1	4 741
3- Amendes et Condamnations Pécuniaires	190	2 411,2	1 269,1	770	136,0	17,7	-2 275,2	-94,4
4- Produits Financiers	8 500	7 491,8	88,1	12 000	10 380,7	86,5	2 888,9	38,6
5- Autres Recettes Non Fiscales	58 664	36 994,3	63,1	60 425	36 070,5	59,7	-923,8	-2,5
6- Recettes Exceptionnelles	41 402	41 315,3	99,8	37 305	22 132,6	59,3	-19 182,7	-46,4
Total DGI	115 580	94 034,2	81,4	119 231	72 913,3	61,2	-21 120,9	-22,5
Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)								
Total ANDF	5 000	1 229,7	24,6	5 000	1 929,5	38,6	699,8	56,9
Fonds Nationale des Retraités du Bénin (FNRB) et autres organismes publics								
1- FNRB	51 000	32 449,4	63,6	52 269	32 457,8	62,1	8,4	0,0

Nature des recettes budgétaires	2019			2020			Ecart	Variation (%)
	Prévision annuelle	Réalisations au 30 septembre	Taux (%)	Prévision annuelle	Réalisations au 30 septembre	Taux (%)		
2- Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)	4 000	8 738,7	218,5	10 000	4 478,0	44,8	-4 260,7	-48,8
Total FNRB+FR+CAA	55 000	41 188,1	74,9	62 269	36 935,8	59,3	-4 252,3	-10,3
Comptes d'Affectation Spéciale (CAS)								
1- Opérations Militaires à l'Etranger (OME)	16 000	2 896,5	18,1	10 000	1 701,5	17,0	-1 195,0	-41,3
2- Partenariat Mondial pour l'Education (PME)	0	0,0	-	3 000	0,0	0,0	0,0	-
Total CAS	16 000	2 896,5	18,1	13 000	1 701,5	13,1	-1 195,0	-41,3
Autres recettes budgétaires								
1- Dons budgétaires	13 700	0,0	0,0	13 800	38 858,1	281,6	38 858,1	-
2- Allègements de la dette	0	0,0	-	0	-	-	0,0	-
3- Fonds de concours et recettes assimilées	67 522	20 352,2	30,1	71 000	32 783,4	46,2	12 431,2	61,1
Total autres recettes budgétaires	81 222	20 352,2	25,1	84 800	71 641,5	84,5	51 289,3	252,0

Source : DGB, décembre 2020

II. DÉPENSES DU BUDGET DE L'ETAT

Les dépenses de l'Etat exécutées au cours des neuf (09) premiers mois de l'année 2020 sont dédiées aux travaux d'investissements productifs et à l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens, notamment les appuis aux commerçants et aux citoyens qui font face aux effets négatifs de la pandémie de la COVID-19 et les populations les plus démunies.

A ce titre, l'Etat a dépensé durant les trois (03) trimestres, un montant de **1 232 170,6 millions de FCFA** sur une prévision annuelle de 1 486 900 millions de FCFA, ce qui correspond à un taux d'engagement de 82,9%.

Voyons bien dans quoi l'Etat a mis l'argent collecté au titre des neuf (09) premiers mois l'année 2020



Salaires des employés de l'Etat : **285 560,7 millions de FCFA**



Paielement des intérêts de la dette publique (intérieure et extérieure) : **141 794,8 millions de FCFA**



Charges de fonctionnement de l'administration publique (achats de fournitures, matériels de bureau, équipements et entretien des appareils et véhicules de l'Etat...) : **84 592,6 millions de FCFA**



Dépenses de transfert (prise en charge des personnes âgées, des handicapés et hémodialysés, bourses, gratuité de la césarienne, cantines scolaires, repas dans les prisons civiles, subventions aux entreprises publiques, aux agences et autres) : **189 323,3 millions de FCFA**



Prise en charge des pensions des agents de l'Etat admis à la retraite : **67 149,3 millions de FCFA**



“Soucieux du bien-être de tous les citoyens béninois, le Gouvernement œuvre inlassablement depuis 2016 en dépensant premièrement l'argent de l'Etat pour les **investissements (37,3%)**, deuxièmement pour les salaires de ses employés **(23,2%)**, troisièmement pour les **transferts aux ménages ainsi qu'aux services autonomes (15,4%)**, ensuite pour le paiement des **pensions aux retraités (5,5%)**, et ainsi de suite...”

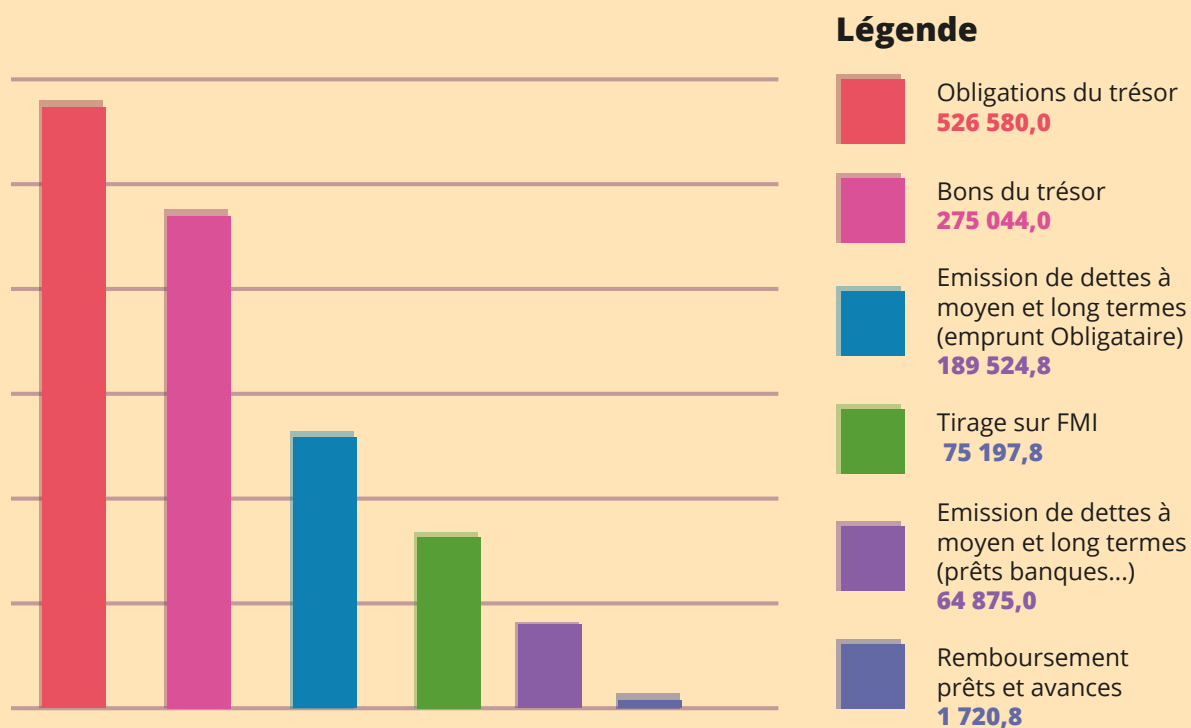
III. OPÉRATIONS D'EMPRUNTS ET DE REMBOURSEMENTS DE LA DETTE DE L'ETAT

Nouveaux emprunts (crédits) pour pouvoir rendre les services aux citoyens

Au titre des neuf (09) premiers mois de l'année 2020, les nouvelles dettes contractées par l'Etat dans le cadre de la poursuite de la réalisation des projets d'investissement s'élèvent à **1 132 942,5 millions de FCFA**.

Le détail, en millions de FCFA, se présente comme suit :

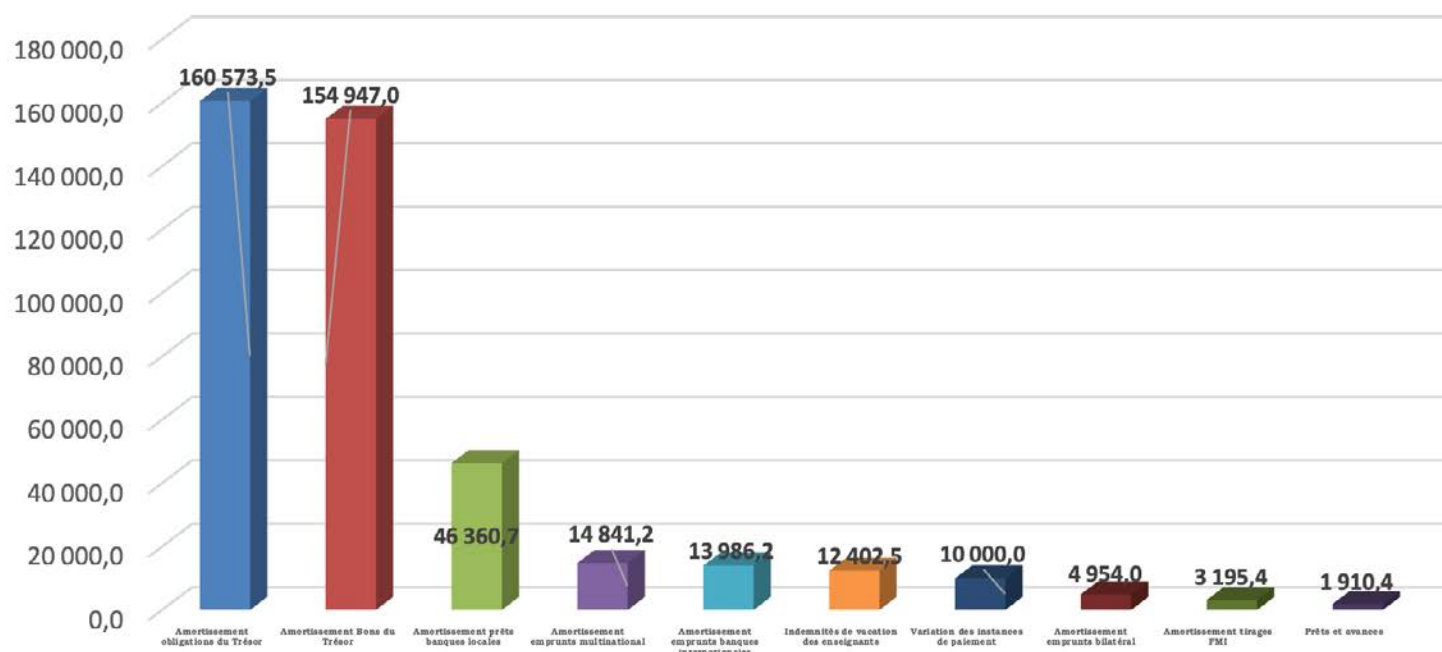
Source : DGB, décembre 2020



Niveau de remboursement de la dette passée de l'Etat

Comme les ménages et les entreprises, l'Etat aussi doit aux partenaires au développement de l'argent qu'il avait passé pour offrir des services importants aux populations, surtout les plus exposées à la pauvreté. Et *“comme les bons comptes font les bons amis”*, le Gouvernement s'emploie, chaque année, à rembourser les dettes qui sont arrivées à l'échéance.

A fin septembre 2020, les remboursements des prêts contractés par l'Etat ont atteint **423 170,9 millions de FCFA** dont la répartition, par composante, se présente ci-après :



Source : DGB, décembre 2020

IV. PRINCIPALES FONCTIONS DES DÉPENSES DE L'ETAT

L'exécution des dépenses, par fonction, au titre des neuf (09) premiers mois de l'année 2020 se présentent comme ci-dessous.

Tableau n°1 : Principaux postes de dépenses de l'Etat à fin septembre 2020 (en millions de FCFA)

N°	Fonctions	Prévisions	Exécution	Taux d'exéc.	Poids
1	Services généraux des administrations publiques	474 338,5	352 113,6	74,2%	29,4%
2	Protection de l'environnement	86 318,4	155 070,7	179,6%	13,0%
3	Enseignement	273 594,2	185;381,7	67,8%	15,5%
4	Affaires économiques	259 426,0	218 009,7	84,0%	18,2%
5	Protection sociale	96 701,0	76 835,2	79,5%	6,4%
6	Loisirs, culture et culte	52 207,1	33 581,8	64,3%	2,8%
7	Ordre et sécurité publique	73 265,8	44 400,2	60,6%	3,7%
8	Santé	70 318,9	70 381,6	100,1%	5,9%
9	Défense	51 328,9	34 625,0	67,5%	2,9%
10	Logement, aménagement et services collectifs	49 401,1	26 489,5	53,6%	2,2%
Total Fonctions		1 486 900,0	1 197 189,0	80,5%	100%

Source : DGB, décembre 2020

Conclusion

Les niveaux de mobilisation des recettes (argent) de l'Etat indiquent globalement que **sur 1 000 FCFA prévu pour l'année 2020**, le Gouvernement a pu collecter **663 FCFA** au cours des neuf (09) premiers mois de l'année, malgré la baisse des activités commerciales à cause du coronavirus.

Du côté des dépenses, sur **1 000 FCFA prévu également pour les douze (12) mois de l'année**, l'Etat a dépensé **829 FCFA** pour la réalisation des infrastructures socioéconomique et la mise en œuvre effective des mesures sociales décrétées dans plusieurs secteurs (mise en œuvre du projet d'accès universel à l'eau potable, alimentation intégrée scolaire, pavage et bitumage des voies dans les grandes villes, microcrédits, électrification rurale, constructions et équipements des hôpitaux, salles de classes et tables bancs, etc.) pour le bien-être de toutes les béninoises et tous les béninois (enfants, jeunes, adultes, vieux, handicapés, etc.)

Les efforts de mobilisation attendus pour le reste de l'année, à travers le paiement des impôts et taxes par tous les contribuables, viendront renforcer et améliorer encore les niveaux d'exécution des activités prévues par le Gouvernement pour le compte du budget de l'Etat pour l'année 2020.

GLOSSAIRE

Année/gestion budgétaire : période d'exécution du budget allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Audit : diagnostic global portant sur l'examen des comptes et l'évolution de l'organisation et de la gestion d'une collectivité ou d'un organisme.

Budget de l'Etat : ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat voté par les Députés pour une année.

Crédits : autorisation de dépenser, accordée sur un montant déterminé, pour un objet également déterminé.

Contrôle : action de vérifier ou de comparer le degré de conformité, sinon d'identité, entre un modèle de référence et ce qui se fait ou est fait.

Comptes d'affection spéciale : ils retracent des opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières qui sont en relation directe avec les dépenses concernées.

Dépenses de l'Etat : dépenses exécutées par les services publics pour le maintien de l'administration, pour la réalisation des infrastructures comme dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des routes, de l'énergie, etc. et pour l'amélioration des conditions des citoyens.

Emprunt : somme d'argent versée par une personne qui a plus d'argent à une autre qui en a besoin, cette dernière s'engage à la rembourser avec ou sans intérêts sur une période.

Investissement : construction et équipement d'infrastructures comme les routes, hôpitaux et salles de classe.

Paiement : opération par laquelle un comptable public éteint une dette de l'Etat ou d'un organisme public envers un créancier.

Subventions : aides financières attribuée sous forme de don non remboursable à une structure ou un service public distinct des services du Gouvernement.

Transferts courants : revenus payés à des bénéficiaires même sans avoir rendus de services effectivement économiques (exemple : pensions, bourses, etc.).



Direction Générale du Budget
www.budgetbenin.bj